

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250619_P_093
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance
Objet : Signature d'une convention avec ZOOMACOM pour la mise à disposition de matériel « Malette Radiobox », dans le cadre de l'organisation de plusieurs ateliers de création de podcast, en présence des conseillers numériques et à destination des enfants fréquentant les accueils de loisirs communautaires et actions jeunes pendant les vacances scolaires du mois de Juillet.

Le Président,

N° 20250619_P_093

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

ZOOMACOM
Grande Usine Créative
41, rue de la Télématique
42000 SAINT-ETIENNE

Pour la mise à disposition de matériel « Malette Radiobox » dans le cadre de l'organisation de plusieurs ateliers de création de podcast. Ces ateliers seront en présence des conseillers numériques et à destination des enfants de 9 à 14 ans fréquentant les accueils de loisirs communautaires et actions jeunes pendant les vacances scolaires du mois de Juillet 2025.

Dates : Du Lundi 21 Juillet 2025 au Lundi 28 Juillet 2025

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Participants : Enfants fréquentant les accueils de Loisirs et actions jeunes de 9 à 14 ans.

Lieux : Les 3 Accueils de Loisirs communautaires : L'Îlojeux, Les Galarés, Pierre ROYON et Actions jeunes.

Montant : A titre gracieux

Fait à LA SEAUVÉ SUR SEMENE, Le 19 Juin 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250619-20250619_P_093-AU
Reçu le 23/07/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

